

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013_B030-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B030

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie IP et d'infrastructures réseau et de services de maintenance pour les sites de la C.P.A. - 2 lots (n°12M073 à 12M074)

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.521.1-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERRÉY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyoubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Monique SLISSA

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer les marchés de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie IP et d'infrastructures réseau et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix - 2 lots (12M073à 12M074)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer un marché relatif à la fourniture, la mise en œuvre de systèmes de téléphonie sur IP et d'infrastructures réseau et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix. La CPA doit faire évoluer ses infrastructures de téléphonie sur IP (TOIP) et son réseau informatique dont les cœurs de réseaux utilisés commencent à être insuffisants du fait du développement de ses activités. Il convient donc d'en acquérir de nouveaux. Par ailleurs, le marché de maintenance de ces infrastructures est parvenu à échéance le 31 décembre 2012. Le présent marché devra donc permettre d'améliorer le service rendu aux usagers en termes de fiabilité, de résilience et de performance, et de renouveler les prestations de maintenance

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 1^{er} février 2013.

Economie du marché :

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture, la mise en œuvre de systèmes de téléphonie sur IP et d'infrastructures réseau et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée **2 (deux) lots** désignés comme suit :

- ✓ **Lot 1** : Fourniture, mise en œuvre et services de maintenance de systèmes de téléphonie sur IP,
- ✓ **Lot 2** : Fourniture, mise en œuvre et services de maintenance d'infrastructures réseau.
- ✓

Chaque lot comporte une partie A, à prix global et forfaitaire, et une partie B, à bons de commande et à prix unitaires avec minimum et maximum en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Pour la partie B, les seuils s'établissent comme suit :

- **Lot 1** : Minimum : 50 000 € HT/5 ans ; Maximum : 150 000 € HT/5 ans

- **Lot 2** : Minimum : 50 000 € HT/5 ans ; Maximum : 200 000 € HT/5 ans

Estimation du marché :

Lot n°1 : Partie fixe : 140 000 € HT ; Partie variable : 28 000 € HT/AN, soit 140 000 € HT sur la durée du marché de 5 ans

Lot n°2 : Partie fixe : 160 000 € HT ; Partie variable : 36 000 € HT/AN, soit 180 000 € HT sur la durée du marché de 5 ans.

Le présent marché ne comporte aucune variante.

Chaque marché est passé pour une durée ferme de 5 ans à compter de la notification du marché.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 18 octobre 2012 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- JOUE le 22 octobre 2012 ;
- BOAMP le 20 octobre 2012 ;
- et sur le profil acheteur le 18 octobre 2012.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} février 2013 a décidé d'attribuer

- le marché n°12M074 à la société OBIANE pour un montant global et forfaitaire de 158.878,70 € HT pour la partie A, et un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 144.862,70 € HT pour la partie B.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} février 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M074 relatif à la « fourniture, mise en œuvre et services de maintenance d'infrastructures réseau » attribué à la société OBIANE pour un montant global et forfaitaire de 158.878,70 € HT pour la partie A, et un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 144.862,70 € **HT** pour la partie B.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux sections d'investissement de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 020 - Nature 2183 ; 2051 ; 6156 et 61558 ; Opération/nature : DI900-6

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie IP et d'infrastructures réseau et de services de maintenance pour les sites de la C.P.A. - 2 lots (n°12M073 à 12M074)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS/MASINI



15 FEV. 2013